

## CHARTRE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Fondée en 2021, l'association de loi 1901 l'Initiative repose sur une idée toute simple : **organiser des activités de loisirs en petit groupe au domicile des personnes, suite à l'initiative d'un habitant** dans le but de rencontrer, partager et ainsi construire une société plus solidaire.

Ce projet est avant tout collectif et a besoin de l'engagement des citoyens pour se développer. Chacun pourra s'engager au sein de ce projet de la façon dont il le souhaite, selon ses compétences, ses disponibilités et ses envies.

L'association, en favorisant les initiatives et les actions de ses membres, participe à la réduction de l'isolement social grâce au développement des échanges de proximité à l'échelle des quartiers dans le but de promouvoir et développer des relations :

- Basées sur la reconnaissance et la réciprocité
- Bienveillantes
- Proches
- Durables

Les membres de l'association proposent donc une activité chez soi et l'association coordonne et met en relation les membres adhérents afin d'organiser et réaliser les différentes initiatives proposées. Si les personnes n'ont pas la possibilité d'accueillir chez eux, ils peuvent tout de même donner l'idée et un(e) autre habitant(e), intéressé(e) par cette thématique, sera peut-être à même de pouvoir l'organiser chez lui/elle.

Par son action, l'association souhaite participer au développement des relations intergénérationnelles, interculturelles et de voisinage en favorisant le dialogue et la solidarité entre les différents membres de l'association dans un esprit de convivialité, de tolérance et de bienveillance.

La présence amicale d'autres habitants participant à une activité ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires.

L'Initiative n'est pas une plateforme numérique qui met seulement en lien les personnes entre elles. Le fait d'adhérer à l'association implique d'adhérer à son projet et à ses valeurs.

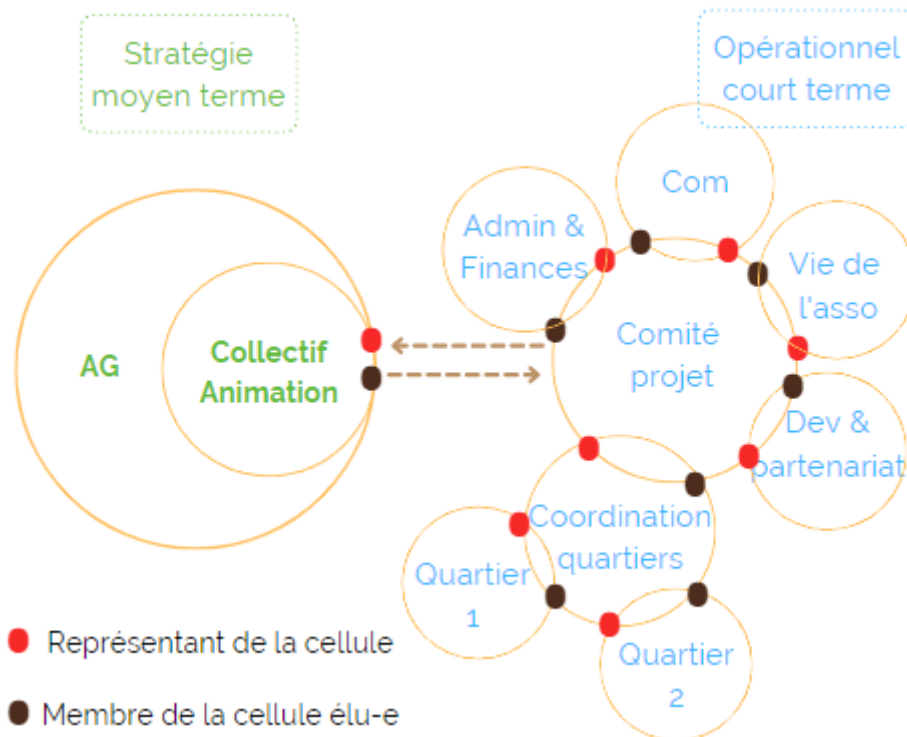
Cette chartre a été élaborée afin de définir les rôles et les engagements de chacun.

Chaque nouvel adhérent est invité à en prendre connaissance et à confirmer, en la signant, son acceptation et son souhait de participer au développement d'un nouveau type de relations sociales et citoyennes.

**Agir avec l'Initiative c'est :**

**Respecter et participer au type de gouvernance proposé par l'association**

La gouvernance dynamique – ou sociocratie – encadre le processus de décision au sein de l'association. Il peut se résumer de la façon suivante :



• **Un modèle organisationnel horizontal et vertical**

L'association se divise en « cercle » :

- Les **cellules thématiques** qui travaillent chacun sur une thématique précise (administration et finances, communication, vie de l'association, développement et partenariat, coordination des quartiers) ;
- Le **comité projet**, qui coordonne les différentes cellules thématiques afin de s'assurer de la bonne cohérence avec le projet associatif ;
- Le **collectif d'animation**, qui prend les décisions stratégiques de l'association.

Le cadre de prise de décision est prédéfini mais cela permet au cercle d'avoir une certaine autonomie et de pouvoir avancer. Chaque décision doit pouvoir être prise à l'endroit le plus pertinent dans l'organisation.

Chaque cercle possède donc une semi-autonomie avec ses missions et son propre but à atteindre et prend les décisions nécessaires pour y arriver. Les décisions stratégiques sont prises par le Collectif d'animation.

- **Décisions prises par consentement**

Une proposition devient une décision lorsqu'il n'y a aucune objection face à ces deux faits :

1. La décision est en cohérence avec le projet associatif et ne s'oppose pas à la vision de l'association ;
2. Le cercle qui prend cette décision a les capacités de réaliser la décision.

Chacun peut faire une proposition et peut remettre en cause des décisions prises dans d'autres cercles.

La proposition est portée par une personne (« je ») mais la décision est collective (« nous »).

- **Système de double lien**

Chaque cercle est connecté au cercle supérieur ou « parent » avec un double lien :

- Le représentant du cercle ou de la cellule ;
- Un autre membre du cercle, élu par l'équipe

Ces deux personnes font partie intégrante du cercle « parent ».

- **L'élection sans candidat**

La gouvernance dynamique propose un processus d'élection selon le principe « zéro objection » afin que chacun puisse s'exprimer et argumenter son choix.

Dans chaque cercle, il y a les quatre rôles suivants, qui sont attribuer si possible pour une durée minimum d'un an :

- **1<sup>er</sup> lien** : représentant du cercle inférieur ou « enfant » - chef opérationnel ;
- **2<sup>e</sup> lien** : le membre élu-e du cercle « enfant » - son rôle est d'éviter que le 1<sup>er</sup> lien ne devienne omnipotent ;
- **Animateur** : anime les réunions
- **Secrétaire** : faire les mémoires, transcrire les comptes rendus, tracer les choses par écrit.

### **Respecter les habitations de chacun**

Chaque membre de l'association s'engage à respecter le principe de relations basées sur la confiance, le dialogue et le respect de chacun(e).

En ouvrant leurs portes, les habitants vous invitent à rentrer dans leur intimité, qu'il faut savoir respecter.

Il est donc évidemment interdit :

- D'introduire dans le lieu d'habitation aucune substance ou objet illicite ;
- De fumer ;
- De dégrader ou de dérober le matériel mis à disposition ou présent dans l'habitation ;

Tout incident reporté conduira à la radiation immédiate du membre.






Chaque membre adhérent doit être en possession d'une responsabilité civile.

### **Un travail collectif, où chacun est acteur**

Tous les nouveaux adhérent(e)s seront rencontré(e)s par un membre actif de l'association soit au cours d'une séance d'accueil ou autour d'un café ou lors d'une activité afin qu'il puisse nous expliquer ce qu'il recherche en adhérant à l'association et qu'il puisse prendre connaissance des différents types d'engagement proposés au sein de l'association.

Chaque nouveau lieu d'accueil proposé par un adhérent sera visité par un membre actif si possible avant que la première activité s'y déroule.

A chaque fin d'activité, un formulaire sera envoyé aux personnes qui ont participé à l'activité et à l'hôte. Ces retours de formulaire seront indispensables pour garantir une qualité d'organisation et d'accueil.

-  Adopter une posture **d'ouverture**, de **bienveillance**, et de **respect** auprès de chaque personne rencontrée ;
-  Être **aconfessionnel** et **apartisan** dans le cadre de ses actions avec l'association ;
-  Respecter la **vie privée** et les choix de chaque personne ;
-  Respecter l'**intimité**, l'**espace personnel**, le **cadre de vie** ou de **travail** de chacun ;
-  **Oser** montrer nos intérêts ou nos passions et les faire découvrir à d'autres ;

**Merci et nous avons hâte de découvrir vos initiatives !**